

## Réunion du 20 décembre 2015

L'an **deux mil quinze**, le **dimanche vingt décembre**, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2015

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, RENARD Marie, MADRIGNAC Annie, COUSQUE Cyril, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absents :

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire..

### **2015-12-20-065-Valorisation du Site de Carbonnières - Période 2015-2017**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses décisions antérieures dans le dossier de valorisation du Site de Carbonnières, faisant partie du patrimoine identitaire de la Commune et ayant fait l'objet d'une stratégie de développement touristique avec l'appui des financeurs publics : Etat, Région, Département et Europe dans le cadre des différents Contrats de Pays.

Pour la période 2015-2017, un nouveau Contrat de Cohésion Territoriale du Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne peut permettre à la Commune de conforter cette valorisation et de poursuivre la dynamique engagée jusqu'alors par la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions :

- l'entretien des Tours avec la dévégétalisation,
- la cristallisation des ruines du village de Carbonnières, comprenant préalablement une étude archéologique,
- l'aménagement paysager de la Fontaine et de la Mare d'Auyères, dont l'intérêt patrimonial a été confirmé par le CAUE,
- l'électrification du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve le principe de réaliser l'entretien des Tours et la cristallisation du village de Carbonnières,
- s'agissant de l'aménagement paysager à Auyères et l'électrification, reporte sa décision de principe dans l'attente de données plus précises quant aux objectifs souhaités.

### **2015-12-20-066-Tours de Carbonnières - Entretien**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que des travaux d'entretien des Tours de Carbonnières s'avèrent nécessaires afin de dévégétaliser les édifices.

Des entreprises spécialisées ont été consultées pour ces travaux.

Il présente les devis parvenus en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- charge le Maire de prendre l'attache du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine afin d'obtenir un avis préalable sur ces offres difficilement comparables.

### **2015-12-20-067-Valorisation du Site de Carbonnières - Baux emphytéotiques**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que le projet de mise en valeur du site de Carbonnières nécessite, d'une part pour la cristallisation du village de Carbonnières, et d'autre part pour la mise en valeur de la fontaine et de la mare d'Auyères, la mise en place de baux emphytéotiques entre les propriétaires privés des ruines et la Commune.

Ces baux de longue durée, conclus pour une durée de 18 à 99 ans, permettent aux bailleurs, propriétaires privés, de conférer au preneur, la Commune, un droit réel immobilier, l'emphytéose, qui lui permet d'apporter des améliorations, ou des constructions, et d'en assurer les charges et les réparations.

Le Maire propose donc au Conseil l'autorisation de réaliser un bail emphytéotique avec chaque propriétaire concerné à Auyères et Carbonnières, de façon à pouvoir bénéficier des financements publics pour les sauvegardes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Considérant que la réalisation de tels baux emphytéotiques est une condition préalable à la réalisation de travaux et à leur financement par les partenaires habituels (Etat, Département, Région, Europe),

- autorise le Maire à signer les baux emphytéotiques correspondants avec les propriétaires concernés,
- prévoit le financement par des fonds réservés au Programme 31 du Budget communal

**2015-12-20-068-Tours de Carbonnières - Restriction de l'accès par les véhicules**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	9	Contre	2
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil les risques de vandalisme sur les ruines de Carbonnières (Tours et bâtiments privés), des personnes ayant été surprises prenant des mesures sur diverses pierres de taille.

Il propose au Conseil de limiter l'accès des véhicules après le belvédère en installant un système (barrière ou autre) empêchant physiquement tout véhicule (par exemple 4x4 ou quad) d'emporter des éléments architecturaux.

Le droit des tiers serait préservé par la mise à disposition en Mairie de la clé de déverrouillage permettant l'accès à toute parcelle pour son exploitation.

Il indique également qu'un arrêté serait pris, interdisant la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Considérant l'intérêt de la sauvegarde architecturale du site,

- est favorable à la mise en place d'une restriction permanente de la circulation des véhicules sur le CR de Carbonnières en aval du belvédère,

- charge le Maire de faire des proposition d'aménagement en ce sens.

**2015-12-20-069-Centre de Secours d'Argentat**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	4	Exprimés	7	Pour	7	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu de la réunion des Maires des communes du SICRA du 26 novembre ainsi que de la réunion du Comité Syndical du 17 décembre au cours desquelles il a été fait un état des lieux des locaux du Centre de Secours d'Argentat ainsi que de propositions d'évolution.

Le Centre de Secours actuel est vétuste et ne permet plus d'accueillir de nouveaux matériels (véhicules) adaptés aux techniques modernes d'intervention.

Une réflexion s'est alors engagée en vue d'une réfection des installations existantes, faisant émerger deux propositions :

- une réfection des locaux sur le site actuel pour un coût pouvant être estimée en première approche à 600 000 €, mais avec des problèmes de stationnement et de circulation,

- une nouvelle construction à la périphérie de la ville pouvant être estimée en première approche à 1 300 000 €, avec de meilleurs équipements, un meilleur confort de fonctionnement, aucune difficulté de stationnement ou de circulation, à proximité d'une nouvelle caserne de Gendarmerie qui pourrait également être construite.

Le financement de ce projet se ferait avec une intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 40 %, les 60 % restants étant mis à la charge des communes adhérentes au prorata de leur population.

Chaque Commune est invitée à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Vu l'état actuel de l'avancement du projet et le manque de visibilité sur son coût,

- donne un accord de principe pour une amélioration des conditions de fonctionnement du Centre de Secours d'Argentat.

**2015-12-20-070-Réflexion sur un éventuel projet de structure médicale**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le territoire de l'ancien canton de Mercoeur est un désert médical : un seul médecin, pas de pharmacie, aucune structure d'hébergement pour personnes âgées, ...

Il propose au Conseil de réfléchir aux moyens d'améliorer la situation locale en apportant un service à la population, par le biais de la création d'une antenne locale, relais de la maison de santé pluridisciplinaire devant être mise en place prochainement à Argentat.

Il se propose d'en référer aux acteurs locaux et notamment le Président du Conseil Départemental, le Docteur CHASSAING Sénateur, la Conseillère Régionale récemment élue, la Communauté de Communes du Pays d'Argentat, le Conseiller Départemental et Maire d'Argentat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- est favorable à la mise en place d'un service à l'attention de la population locale, par exemple des permanences ponctuelles d'intervenants médicaux,

- charge le Maire de prendre contact avec ces personnes de façon à pouvoir avancer dans ce dossier.

**2015-12-20-071-Virement de crédits - Budget principal**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget principal 2015 sont insuffisants et propose les réajustements suivants :

Intitulés des comptes	Diminution crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales			73925	8 500.00 €
Entretien de bâtiments	61522	8 500.00 €		
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>8 500.00 €</b>		<b>8 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

**2015-12-20-072-Protection des menuiseries extérieures de l'annexe du multiple rural**

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les menuiseries extérieures de l'annexe du multiple rural ont été remplacées et qu'il convient d'en assurer la pérennité par une protection de type peinture ou lasure.

Il indique que plusieurs fournisseurs ont été consultés et donne connaissance des offres parvenues en Mairie.  
Il précise également qu'un avis du CAUE a été sollicité et obtenu en ce qui concerne les couleurs à retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de faire réaliser la peinture des menuiseries de ce bâtiment,
- Retient l'offre mieux disante établie par la SARL VIGNAU pour un montant de 268.49 € ttc,
- Charge le Maire de signer tout document en vue d'une réalisation dans les meilleurs délais,
- Prévoit le financement par des fonds réservés à l'article 61522 du Budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2015-10-11-041 à 2015-10-11-055 établies sur 6 pages.